



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **4 avril 2011**

Délibération n° 2011-2077

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la réalisation de la 9° enquête sur les comportements d'achat des ménages**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique**

Rapporteur : Monsieur Calvel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

Séance publique du 4 avril 2011**Délibération n° 2011-2077**

commission principale : développement économique

objet : **Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la réalisation de la 9° enquête sur les comportements d'achat des ménages**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma d'accueil des entreprises

Le plan de mandat 2008-2014 donne pour ambition d'assurer un accueil efficace et raisonné des entreprises sur le territoire communautaire. Pour cela, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'un schéma d'accueil des entreprises (SAE) dont la vocation réside dans la régulation du marché foncier et immobilier afin de renforcer son caractère sécurisant et attractif. Le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) constitue le volet commerce du SAE. Sa révision, en 2009, a permis de fixer les grandes orientations de la politique d'urbanisme commercial sur le territoire de la Communauté urbaine à l'horizon 2015. Sa réalisation s'est largement nourrie de l'exploitation des données de la 8° enquête sur les comportements d'achat des ménages datant de 2006.

L'enquête sur le comportement d'achat des ménages de la région lyonnaise

L'enquête sur les comportements d'achats des ménages a été réalisée à 8 reprises depuis 1973 (1973, 1976, 1980, 1986, 1991, 1996, 2001 et 2006) soit environ une enquête tous les 5 ans. Cette enquête est réalisée à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) qui associe la Communauté urbaine, la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMA du Rhône) et le département du Rhône. La Chambre de commerce et d'industrie de Villefranche sur Saône est également partenaire depuis 1996 et le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Beaujolais depuis 2006.

Le périmètre géographique de l'enquête est constant depuis 1986. Il prend en compte la totalité du département du Rhône ainsi qu'une frange mitoyenne des départements voisins de l'Ain, de l'Isère et de la Loire afin de rendre compte de l'aire d'attraction des pôles commerciaux métropolitains. Les données collectées à cette occasion visent à appréhender les comportements d'achat et disposer ainsi d'une base d'informations permettant de connaître avec précision le fonctionnement de l'appareil commercial. Plus précisément, les informations collectées visent à :

- évaluer les dépenses des ménages selon différents critères (formes de vente, pôles, enseignes, etc.),
- hiérarchiser les différents pôles commerciaux et à déterminer leurs aires de chalandise,
- mesurer les coefficients d'attraction et d'évasion pour chacun des secteurs géographiques pris en compte,
- analyser le chiffre d'affaires par grandes familles de produits.

Enjeux de l'élaboration de la 9° enquête sur les comportements d'achat des ménages

L'enquête sur les comportements d'achat des ménages constitue un outil précieux dans l'élaboration et l'évaluation de la politique de développement commercial. La réalisation de la 9° enquête répond à différents enjeux :

- permettre l'élaboration du futur document d'aménagement commercial (DAC) du SCOT de l'agglomération lyonnaise,
- faciliter les procédures de modification et de révision générale du PLU sur les aspects liés au commerce,

- permettre l'actualisation du SDUC à l'horizon 2015 en lui donnant un fond quantitatif fiable,
- fournir les éléments techniques (études sectorielles, simulations en amont des projets) nécessaires à la mise en œuvre de la politique en matière d'implantation commerciale et de confortation des centres-villes (expertise des demandes d'implantation commerciale et mesure de leurs effets),
- suivre au plus près l'émergence de nouveaux types de comportements d'achat (achats par internet, toutes formes de discount, livraison à domicile, etc.), mesurer l'incidence de ces nouvelles pratiques de consommation,
- disposer d'éléments actualisés pour engager un échange sur l'organisation territoriale du commerce dans le cadre de la métropolisation et de l'interSCOT.

Budget prévisionnel

Le coût global prévisionnel s'élève à 650 000 € TTC (montant équivalent à celui des 3 dernières éditions). Le montage financier prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Total (en k€)	Recettes	Total (en k€)
recueil des données	315	CCI Lyon	200
communication phase terrain	5	Communauté urbaine	240
traitements et bases de données	145	département du Rhône	100
traitements, exploitations, paramétrage logiciels	30	ville de Lyon	40
repérage	20	Chambre de métiers	35
pilotage	20	CCI de Villefranche sur Saône	35
actions de communication	85		
production fiches	30		
Total	650	Total	650

Les SCOT de l'agglomération lyonnaise, du Beaujolais et de l'ouest lyonnais sont également sollicités pour rejoindre le partenariat financier de la 9^e enquête.

Au-delà de ce budget, la CCI de Lyon mobilise, sur les 3 années de l'enquête, 450 jours collaborateurs, valorisés à hauteur de 150 000€.

Calendrier prévisionnel

Phase 1 : 1er semestre 2011 : lancement de l'étude :

- lancement d'un appel public à la concurrence, examen des candidatures et choix des prestataires, passation des commandes, achèvement de la préparation technique en liaison avec les prestataires retenus ;

Phase 2 : 2^e semestre 2011 : enquête proprement dite :

- réalisation des interviews et contrôle qualité de l'information collectée et saisie, codification des questionnaires ;

Phase 3 : 1er semestre 2012 : production des bases de données et communication des résultats :

- constitution des bases de données, conduite des exploitations en vue de l'élaboration d'un document commun de restitution, organisation et animation d'un événement de restitution des principaux résultats.

Par délibération n° 2006-3377 du 2 mai 2006, le conseil de Communauté avait attribué une subvention d'un montant de 240 000 € pour la réalisation de la 8° enquête.

Afin de réaliser la 9° enquête sur les comportements d'achat des ménages, il est proposé que la Communauté urbaine attribue une subvention d'un montant identique à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

La convention précise les modalités de partenariat, de propriété et d'exploitation des données de cette enquête entre la Communauté urbaine et la CCI de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 240 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon dans le cadre de la réalisation de la 9° enquête sur les comportements d'achat des ménages pour la période 2011-2013,

b) - la convention pluriannuelle 2011-2013 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012 et 2013 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n°0868, selon l'échéancier suivant :

- 108 000 € en 2011,
- 96 000 € en 2012,
- 36 000 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.